



DOSSIER DE CANDIDATURE
- FOOD TRUCK -
YUTZ PLAGE

DU 17 JUILLET AU 14 AOÛT 2022

DATE ET HEURE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES ET OFFRES
VENDREDI 3 JUIN 2022 À 16H

À L'ADRESSE SUIVANTE :
MAIRIE DE YUTZ
DIRECTION DE LA CULTURE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
107 GRAND'RUE - 57970 YUTZ

DOSSIER DE CANDIDATURE

YUTZ PLAGE // DU 17 JUILLET AU 14 AOÛT 2022

Nom :

Prénom :

Dénomination sociale :

Adresse du siège social :

Ville : Code Postal :

Tél. domicile : Portable :

Adresse mail :

Numéro de SIRET * (14 chiffres) :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

* champ obligatoire

Demande d'emplacement en qualité de :

- Commerçant
- Auto-entrepreneur
- Autre (préciser) :

Tarif de l'emplacement : 10 € /jour.

La structure souhaite s'inscrire aux dates suivantes (cocher les dates correspondantes):

juillet		
17	Dimanche	
18	Lundi	
19	Mardi	
20	Mercredi	
21	Jeudi	
22	Vendredi	
23	Samedi	
24	Dimanche	

25	Lundi	
26	Mardi	
27	Mercredi	
28	Jeudi	
29	Vendredi	
30	Samedi	
31	Dimanche	

août		
1	Lundi	
2	Mardi	
3	Mercredi	
4	Jeudi	
5	Vendredi	
6	Samedi	
7	Dimanche	

8	Lundi	
9	Mardi	
10	Mercredi	
11	Jeudi	
12	Vendredi	
13	Samedi	
14	Dimanche	

RÈGLEMENT DE LA FÊTE

YUTZ PLAGE // DU 17 JUILLET AU 14 AOÛT 2022

Date et horaire de la fête :

- Du dimanche 17 au jeudi 21 juillet de 9h30 à 22h00
- Vendredi 22 et samedi 23 juillet de 9h30 à 00h00
- Du dimanche 24 au jeudi 28 juillet de 9h30 à 22h00
- Vendredi 29 et samedi 30 juillet de 9h30 à 00h00
- Du dimanche 31 juillet au jeudi 4 août de 9h30 à 22h00
- Vendredi 5 et samedi 6 août de 9h30 à 00h00
- Du dimanche 7 au jeudi 11 août de 9h30 à 22h00
- Vendredi 12 et samedi 13 août de 9h30 à 00h00
- Dimanche 14 août de 9h30 à 22h00

L'ouverture des stands restauration est obligatoire à partir de 17h00, mais est autorisée pour la restauration de midi et/ou toute la journée.

Lieu :

- Berges de la Moselle

Données techniques à apporter dans le présent dossier :

- Dimension de la surface d'occupation nécessaire,
- Photos du Food Truck,
- Puissance électrique souhaitée.

Obligation de la structure :

- La structure s'engage pour la durée de la période à respecter les horaires ci-dessus :
 - L'horaire de fermeture des stands a été fixé par la Commission de Sécurité à 22h 00 du dimanche au jeudi et à 00h00 le vendredi et samedi : aucune vente de denrée ne sera autorisée passé ce délai.
 - La vente d'alcool devra être arrêtée à 21h30 du dimanche au jeudi et à 23h30 le vendredi et samedi.
- Aucun véhicule ne pourra être accepté sur le site après 9h15 excepté le Food Truck.
- La structure sera autorisée à vendre uniquement les produits déclarés dans ce dossier.
- Les puissances électriques demandées par les structures et installées par les services techniques devront être scrupuleusement respectées. Tout ajout de matériel électrique non prévu devra faire l'objet d'une autorisation des services municipaux.

Mesure de sécurité :

- Avec la pandémie, des mesures de sécurité particulières seront probablement déployées pendant la durée de la manifestation. Elles vous seront communiquées par la Ville dès qu'elles nous auront été transmises par la Préfecture.
- En cas de consommation abusive d'alcool par les visiteurs, pouvant entraîner une gêne de l'ordre public et nuire à la manifestation, la structure devra avertir immédiatement un agent de la ville ou un agent de la police municipale.

Informations communiquées par la Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes :

- Le prix de tout produit doit être affiché sur un panneau ou écriteau à côté du produit. Pour les produits alimentaires, l'indication du prix au kilo ou au litre et/ou l'indication du prix de la quantité nette du lot vendu doivent apparaître.
- La composition des produits alimentaires vendus doit être portée à la connaissance du consommateur.
- Toutes les boissons devront être vendues en éco-verre. La vente de bouteilles en verre ou en cannettes est proscrite.

Liste non exhaustive de recommandations : nous vous invitons à consulter le code de la consommation. (www.legifrance.gouv.fr).

Je soussigné
déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à respecter les consignes.

Fait, le

À :

Signature :

Date de réception en mairie :



MAIRIE DE YUTZ
DIRECTION DE LA CULTURE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
107 GRAND'RUE - 57970 YUTZ